



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N° 2010-07-06

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2010

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir de M. Christian JOUANE), M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Frédéric BUONO), M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir de M. Patrick CONFETTI), M. Philippe LEQUAIN, M. Christian MAMY (pouvoir de M. Philippe NOYER), M. Guy HEMET (pouvoir de M. Edmond GRONDIN), M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir de M. Gilles PANCHER), M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de M. Jean Philippe BARRET), M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY (pouvoir de M. Hervé FLEURY), Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir de M. Mme Christine de la FERTE), M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Roland de HEAULME et Mme Pascale ROCHERON.

Absents excusés :

M. Christian JOUANE pouvoir à M. Hervé HOCQUARD, M. Patrick CONFETTI, pouvoir à Mme Catherine LAPORTE-WEYWADAM, Gilles PANCHER pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU, M. Ludovic JAMET, M. Jean Philippe BARRET pourvoir à Mme Magali ORDAS, M. Alain-Michel LAMBERT pourvoir à M. Jean-François PEUMERY, M. Philippe NOYER pourvoir à M. Christian MAMY, Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN pouvoir à M. Guy HEMET, M. Frédéric BUONO pourvoir à M. Bernard DEBAIN, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE, M. Erik LINQUIER, M. Hervé FLEURY pouvoir à Mme Liliane HATTRY, Mme Christine de la FERTE pouvoir à Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, Mme Marie SENERS pouvoir à M. François LAMBERT, M. Jean GUILBERT, M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 29 juin 2010

Date d'affichage de la convocation : 29 juin 2010

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de membres présents : 45

N° de l'ordre du jour :

2010.07.06 : Pépinière d'entreprises – Autorisation donnée au Président de déposer une demande de permis de construire.

□ **M. Olivier FRAUDEAU, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n°2009-10-01 du 13 octobre 2009 du conseil communautaire ayant approuvé le bail à construction pour le bâtiment de la pépinière d'entreprises ;

Vu la délibération n° 2009-09-127 du 24 septembre 2009 du conseil municipal de Versailles ayant approuvé le bail à construction pour le bâtiment de la pépinière d'entreprises ;

Vu la délibération n° 2009-10-157 du 13 octobre 2009 du conseil municipal de Versailles ayant autorisé la communauté de communes de Versailles Grand Parc à déposer une demande de permis de démolir et de permis de construire ;

Considérant que la communauté d'agglomération va réaliser des travaux en vue de la construction d'une pépinière d'entreprises sur le territoire de la commune de Versailles ;

Considérant que ces travaux nécessitent le dépôt d'une demande de permis de démolir et une demande de permis de construire ;

Considérant que le Président doit être autorisé par le conseil communautaire à accomplir ce type de formalité en qualité de représentant légal ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire,

- 1) autorise le Président à déposer une demande de permis de démolir et une demande de permis de construire en vue de réaliser les travaux de construction de la pépinière d'entreprises.
- 2) autorise le Président ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

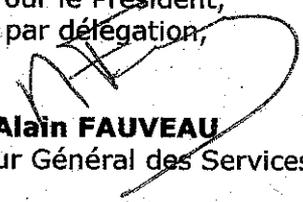
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 45

Suffrages exprimés : 56 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégué,


Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

